



République Française  
Département : TARN  
Arrondissement : Castres  
GARRIGUES - COMMUNE

## **Procès verbal**

Le mercredi 11 mars 2026 à 20 heures 37 l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Pierre COMOY.

Secrétaire de la séance : Archangélo ZANCHETTA

**Présents** : Pierre COMOY, Sylvie BOUQUET, Frédéric PREVAUTEL, Bernard BOLON, Sébastien ARNAUD, Hortense BODU, Archangélo ZANCHETTA

**Représentée** : Xavière DARMET représentée par Sylvie BOUQUET

**Absents et excusés** : Jean-Marc ROUX, Céline ALLOU

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du CFU 2025 et affectation des résultats
2. Questions diverses

En ouverture de la séance, M. le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2026 à l'approbation de l'assemblée en rappelant les points qui ont été abordés. Il rappelle qu'une tempête ne peut pas être classée catastrophe naturelle et doit être traitée en cas de dégâts dans le cadre des assurances et qu'en matière de calamité agricole ce sont les agriculteurs qui doivent saisir leurs instances.

En l'absence de remarque ou objection, le Procès-Verbal est approuvé.

### **Délibérations du conseil** :

#### **Approbation du Compte Financier Unique 2025 (N° DL\_2026\_003)**

Le Maire invite Bernard BOLON, adjoint aux Finances, à présenter le compte financier unique de l'exercice 2025.

Ce dernier remet un document de 4 feuilles sur lesquelles figurent pour les années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 les montants détaillés :

- des dépenses de fonctionnement
- des recettes de fonctionnement
- des dépenses d'investissement
- des recettes d'investissement

Il présente les comptes de l'année 2025 en laissant aux membres de l'assemblée le temps d'en prendre connaissance pour des questions éventuelles.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** : 232.518,73 € se décomposant comme suit :

**1. Charges à caractère général (Chapitre 11)** : Elles s'élèvent à 65.936,29 € ; points particuliers :

- Le compte 60612 Electricité avec un montant de 2.724,97 €, à comparer à 4.346,06 € en 2024 et 4.042,36 € en 2023, traduit à la fois la baisse du coût de l'électricité et la réduction de consommation de l'éclairage public depuis la conversion à des luminaires de type LED et la réduction des heures avec éclairage.
- Le compte 622 Honoraires avec un montant de 20.340,00 € est à comparer à 3.006,71 € en 2024 et 2.880,00 € en 2023. Il s'agit des honoraires d'avocats pour les contentieux au Tribunal Administratif, à la Cour Administrative d'Appel et au Conseil d'Etat. A date, la commune a eu une recette de 1.200,00 € en provenance de son assureur.
- Une question est posée sur le compte 6168 Assurances avec un montant de 8.028,69 € de l'ordre du double du montant pour l'année 2023 (4.299,59 €). B. Bolon explique que l'assurance principale pour les années 2024 et 2025 a été payée fin 2025 après une longue négociation sur le montant de la prime avec l'assureur.
- Le compte 62876 avec un montant de 3.918,00 € correspond au coût des services communs de la Communauté de Communes Tarn-Agout qui exerce, pour le compte de la Commune, les compétences « instruction des autorisations et actes relatifs à l'utilisation du droit des sols » et « périscolaire du mercredi ».

**2. Charges de personnel (Chapitre 12)** : Elles s'élèvent à 47.116,83 € dont 31.367,95 € (compte 6411) pour les salaires bruts et 15.057,03 € pour les charges sociales (compte 6450) ; le solde correspond à la médecine du travail et aux cotisations au centre de gestion.

**3. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)** : Elles s'élèvent à 94.276,34 € dont 19.489,30 € pour les indemnités des élus, 70.400,90 € pour la subvention d'équilibre du SIRP Saint-Agnan/Lugan/Garrigues et les charges de la FEDERTEEP (transport scolaire) et 3.569,00 € pour diverses subventions.

**4. Charges financières (Chapitre 66)** : Les intérêts sur emprunts s'élèvent pour l'année à 5.319,39 € (compte 66111).

**5. Amortissements (Chapitre 68)** : Les amortissements sont ceux correspondant à la création des réseaux et de la station d'assainissement. Ils s'élèvent à 10.248,88 € représentant une charge en fonctionnement et une recette en investissement pour le même montant (opération d'ordre).

**6. Impôts et taxes (Chapitre 73)** : Ils s'élèvent à 9.621,00 € et correspondent à ce que verse la commune à la Communauté de Communes pour l'exercice des compétences transférées.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT** : 261.755,37 € se décomposant pour les montants principaux

comme suit :

1. Atténuations de charges et produit des services : 11.028,89 €
2. Impôts et taxes : 160.268,00 € dont 154.687,00 € d'impôts directs locaux
3. Dotations Subventions : 61.557,48 €
4. Autres produits de gestion : 28.900,35 € dont 25.000,00 € de factures d'astreintes suite à une décision de justice. Le débiteur a contesté en justice l'émission de ces factures, ce qui a un effet suspensif ; elles ne sont donc pas encore payées.
5. Aux recettes de l'année s'ajoute l'excédent reporté de 317.620,41 € portant les recettes totales à 579.375,78 €.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT** : 187.318,57 € se décomposant comme suit :

1. Déficit reporté : 47.277,43 €
2. Emprunts (Chapitre 16) : Le montant de capital remboursé est de 18.167,70 €
3. Immobilisations incorporelles (Chapitre 20) : Révision du PLU : 6.072,00 €
4. Immobilisations corporelles (Chapitre 21) : Acquisition de terrains nus (géomètre) : 2.352,00 €
5. Immobilisations corporelles en construction (Chapitre 23) : 113.449,44 € dont :
  - Eglise : 46.286,44 €
  - Modernisation de l'éclairage public : 3.729,36 €
  - Voirie : 44.892,28 €
  - Salle des fêtes (petits travaux) : 2.580,00 €
  - Réhabilitation mairie (Architecte) : 13.236,16 €
  - Géothermie (premier paiement à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) : 1.140,00 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT** : 81.613,79 € se décomposant comme suit

1. Dotations fonds divers : 66.332,63 € dont :
  - 17.187,95 € de TVA récupérée sur les dépenses d'investissement de l'exercice 2024
  - 1.867,25 € de Taxe d'Aménagement
  - 47.277,43 € d'excédent de fonctionnement capitalisé pour compenser le déficit d'investissement de l'exercice 2024
2. Subventions : 5.032,28 € dont
  - 4.240,28 € de subvention du Conseil Départemental pour modernisation de l'éclairage Public
  - 792,00 € de fonds de concours de la CCTA pour mise en place de panneaux sur les sentiers de randonnée
3. Amortissements : 10.248,88 € comme expliqué dans les dépenses de fonctionnement

Après la présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, le Maire invite les membres de l'assemblée à poser les questions qu'ils pourraient avoir : Archangélo Zanchetta demande que soit précisée la situation financière de la commune. Bernard Bolon répond qu'au 31 décembre 2025 le résultat cumulé de trésorerie de la commune est de 241.152,27 €, montant qu'il convient de comparer au capital d'emprunt restant dû à la même date, soit 170.149,39 €, laissant ainsi un solde positif de 71.002,88 €.

Le Maire se retire de la salle du conseil municipal après avoir désigné Sylvie Bouquet pour prendre la présidence de l'assemblée. Sylvie Bouquet propose à l'assemblée de délibérer comme suit :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;
- Vu la délibération DL\_2021\_004 intitulée convention compte financier unique et portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Garrigues ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Le Conseil ainsi informé, et après en avoir délibéré

**DECIDE, à la majorité des suffrages exprimés, 7 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Garrigues, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES	261 755,37€
DEPENSES	232 518,73 €
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>29 236,64 €</b>
Excédent / déficit reporté (002)	317 620,41 €
<b>Résultat de clôture au 31-12-2025</b>	<b>346 857,05 €</b>

INVESTISEMENT	MONTANT
RECETTES	81 613,79 €
DEPENSES	140 041,14 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>• -58 427,35 €</b>
Reste à réaliser 2025	0,00 €
Excédent / déficit reporté (001)	-47 277,43€
<b>Résultat de clôture au 31-12-2025</b>	<b>• -105 704,78 €</b>

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'habiliter M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Délibération : adoptée

### **Affectation de résultats 2025 (N° DL\_2026\_004)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre COMOY, Maire

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le Conseil ainsi informé, et après en avoir délibéré

### **DECIDE, à l'unanimité**

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	29 236,64€
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	317 620,41€
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>346 857,05€</b>
-	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-58 427,35 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00
<u>F Résultats antérieurs reportés</u> ligne 001 du CFU, précédé du signe +(excédent) ou – (déficit)	-47 277,43 €
-	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>= D+E+F 105 704,78€</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>= G+H €</b>
<b>1. Affectation en réserve R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>105 704,78 €</b>
<b>2. H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>241 152,27€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 001 (5)</b>	<b>105 704,78 €</b>

- de demander à M. le Maire d'inscrire ces montants sur le budget primitif 2026 de la Commune.
- d'habiliter M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération : adoptée

En l'absence de questions et de sujets au titre des questions diverses le Maire déclare la séance close à 21 heures 19.